

SERVICE ACTES PÉLICAN/SAP

ACTES PÉLICAN

ADMINISTRATEURS AD HOC

SECTEUR
ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

2, rue du Colonel-Gassin
06300 Nice
Tél. 04 92 04 12 07
pelican@fondationdenice.org



FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



En 2020, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 382 collaborateur·rice·s répartis sur 26 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 23,7 millions d'euros, la Fondation a accompagné 10717 personnes en 2020 et gère 387 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

Nos interventions se déclinent dans trois secteurs d'activités

Le secteur Accompagnement social et médico-social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

SECTEUR 1

Accompagnement social et médico-social

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Chrs, halte de nuit Bruno Dubouloz, Act)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Asll, équipe mobile prévention des expulsions)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Cada, Huda)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Caarud, Csapa)

En 2020, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- Santé/addictions • Hébergement/logement • Asile/insertion

Le secteur Accès à l'emploi repose sur le principe de "l'emploi d'abord", selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie.

SECTEUR 2

Accès à l'emploi

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Mettre en situation de travail (atelier d'adaptation à la vie active, ressourcerie Actes Ressources, chantier d'insertion dans la vente, entreprise d'insertion dans le second œuvre du bâtiment)
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)
- Accompagner vers l'emploi particulièrement les allocataires du Rsa (Flash emploi, Appui intensif emploi, Dynamique emploi séniors, Plateforme emploi)
- Créer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, service Entreprise +)
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Centre de pré-orientation)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules

En 2021, il s'est structuré autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- La relation entreprises • La mise en situation de travail • L'accompagnement vers l'emploi



Le secteur Enfance-Jeunesse-Familles rassemble divers établissements de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent·e·s, jeunes majeur·e·s confié·e·s notamment par l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'aux familles.

SECTEUR 3 Enfance-Jeunesse- Familles

Ses actions s'articulent autour des missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs et les guider vers l'autonomie (maison d'enfants à caractère social)
- Assurer la mise à l'abri et l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (16 à 25 ans), en grande précarité (plateforme de services aux jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et leurs familles (Aed, Pad)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Actes-Pélican)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération

En 2021, il s'est structuré autour de deux domaines d'activités stratégiques :

- L'enfance • La jeunesse afin de rendre plus lisible une logique de parcours.

Le siège social

Le siège social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions support :

- La direction des ressources humaines
- La direction administrative et financière
- La direction immobilière

qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des deux orientations stratégiques de la Fondation

1 – Le développement du pouvoir d'agir dans le but de

- **Renforcer le pouvoir d'action et de décision** des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- **Réinventer l'identité managériale** de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360°, c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié·e en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui
- **Favoriser des comportements responsables** (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salarié·e·s et des personnes accompagnées

2 – L'innovation sociale afin de

- **Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement** de la cellule Projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables
- **Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages** favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion

Les grandes réalisations 2020

Le fait marquant de l'année 2020 fut la gestion d'une crise inédite engendrée par l'épidémie du Covid-19 qui a été révélateur de cohésion et facteur de créativité.

Passé l'effet de sidération, nous avons organisé la poursuite de l'activité grâce à des équipements de protection en stock, la cohésion des équipes de cadres et l'engagement de tous nos professionnels. L'activité des services fut dégradée, adaptée mais continue pour permettre aux publics accompagnés de continuer à trouver des lieux de mise à l'abri, d'écoute et de soutien.

Au niveau de l'organisation, dès le mois de juin, nous avons engagé la transformation de la direction de l'immobilier qui a intégré la direction technique pour nous doter d'une expertise accrue en matière de captation de logements, de gestion locative et de suivi de travaux.

Les secteurs ont également poursuivi leurs réorganisations pour donner plus de lisibilité à nos interventions autour de domaines d'activités stratégiques.

De nouvelles actions et expérimentations ont vu le jour malgré le contexte et nous avons été retenus par nos partenaires financeurs sur l'accompagnement global des réfugiés (plan national d'investissement dans les compétences), un accès direct de la rue au logement pour des Sdf (financement Ddcs), des ambassadeurs écogestes pour lutter contre la précarité énergétique (Département), l'accompagnement des 16-18 ans par la plateforme de services aux jeunes, l'équipe mobile emploi (crédits du plan pauvreté)...

La catastrophe climatique de l'automne a également frappé nos familles de migrants installées dans la vallée de la Roya et a nécessité des interventions urgentes et croisées de notre service Migrants et de la direction de l'immobilier pour sécuriser les relogements.

Cette dynamique et ce développement continu, malgré une année sombre à bien des égards, sont un signe fort de la vitalité de notre Fondation grâce à l'engagement et l'inventivité de chacun et chacune de ses salariés.

Les perspectives 2021

- La création d'un poste de responsable de communication et levée de fonds doit permettre le développement d'une nouvelle stratégie pour accroître la notoriété de la Fondation et lui permettre de financer de nouveaux projets avec des fonds privés, du mécénat.
- Nous poursuivons nos travaux liés à la réorganisation hiérarchique avec la création de domaines d'activités stratégiques induisant de mieux préciser les missions à chaque étage de la ligne managériale, en poursuivant la logique de fonctionnement en intelligence collective.
- 2021 sera l'année de diffusion et d'appropriation de notre charte du développement du pouvoir d'agir coconstruite sur un mode participatif. Dans cette logique, un guide de pratiques à l'usage d'habiter a été réalisé par un groupe de salariés représentatif.
- Nous engagerons également une réflexion pour renforcer l'attractivité de nos métiers et diversifier nos profils face à l'arrivée de nouvelles générations avec de nouvelles attentes, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.
- L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique, l'aller-vers s'enrichira de nouvelles méthodes d'intervention comme la multiréférence, le rétablissement, l'accompagnement individualisé à l'emploi (*Individual Placement and Support*), qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Quoi de plus motivant que redonner espoir dans cette période d'incertitude ?
Ce sera notre projet commun pour 2021.

Table des matières

1. PRESENTATION DU SERVICE ACTES PELICAN	3
2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES	8
3. LA REPRÉSENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS	13
4. GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	18
5. CONCLUSION	21
6. ANNEXES	24

1. PRESENTATION DU SERVICE ACTES PELICAN

Depuis plus de 20 ans, la mission d'Administrateur ad hoc du service ACTES Pélican est de représenter et accompagner les mineurs victimes sur décision judiciaire dont son champ d'intervention reste encadré par le Code civil, le Code de procédures civiles, le Code pénal et celui des procédures pénales, le Code de l'action sociale et des familles et le Code de l'entrée et du séjour des étrangers en France et du droit d'asile.

Inscrit dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, ce service d'administrateurs ad hoc est **un acteur de la Justice**. Il exerce **un rôle social au service des enfants et de leurs droits**. L'Administrateur ad hoc permet de protéger l'enfant et de porter sa parole pour qu'il puisse grandir dans un climat d'affection, de respect et de sécurité.

Véritable défenseur aux côtés de l'Avocat, sa **fonction hybride** est un maillon incontournable de la protection de l'enfance.

La spécificité de ce service, qui repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de psychologue, travailleurs sociaux, et juriste, lui confère les compétences requises pour traiter au mieux les missions qui lui sont confiées.

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise du Covid 19 toujours présente qui, au-delà de ses aspects sanitaires a entraîné un bouleversement dans les pratiques professionnelles liées à une augmentation importante d'enfants victimes et témoins de violences conjugales (avec des fratries jusqu'à 7 enfants), d'abus sexuelles et des nourrissons atteints du syndrome du bébé secoué durant le 1^{er} confinement.

Dans cette perspective, le service a mise en place outre le télétravail, le développement des visio-conférences, les entretiens téléphoniques, une communication plus directe avec les tribunaux judiciaires, les brigades des mineurs mais aussi l'ASE.

Ainsi, l'équipe a dû adapter ses pratiques avec l'applications des gestes barrières, les contraintes des institutions judiciaires et les angoisses des enfants et des familles.

L'équilibre entre impératifs sanitaires et continuité des missions a été complexe à trouver mais l'équipe du Service ACTES Pélican a su apporter les réponses adaptées aux besoins des enfants, et toujours dans leurs intérêts.

En 2020, le service ACTES Pélican a reçu 153 désignations pour 157 nouveaux mineurs. Ces désignations sont venues s'ajouter aux procédures des années précédentes toujours en cours. L'année, au 31 décembre 2020, se termine pour les Administrateurs Ad Hoc avec en file active 504 mineurs victimes suivis pour 615 missions.

1.1 Les missions de l'Administrateur Ad Hoc

Le Ministère de la Justice définit l'Administrateur ad hoc comme une personne désignée par un magistrat pour exercer les droits d'un enfant (de sa naissance jusqu'à ses 18 ans) dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il intervient bien souvent dans des situations difficiles pour l'enfant et, en sus d'exercer les droits de celui-ci, il doit également devenir son « **porte-parole** ».

La saisine de l'administrateur *ad hoc* peut émaner du Parquet, du Juge d'instruction, du Juge des Enfants, du Juge des affaires familiales, du Juge des tutelles en charge des mineurs et plus récemment du Juge des libertés et de la détention.

Le Procureur de la République peut également mandater l'administrateur *ad hoc* pour représenter et accompagner les mineurs isolés étrangers ou mineurs non accompagnés demandeurs de droit d'asile.

Le rôle de l'administrateur *ad hoc* se présente sous deux aspects : l'exercice du mandat judiciaire et l'accompagnement du mineur durant la procédure, étant précisé que ces deux aspects sont indissociables l'un de l'autre dans l'exercice de la mission.

- Mission juridique : l'administrateur *ad hoc* exerce les droits afférents à la partie civile, notamment se constituer partie civile. Il procède à la désignation d'un avocat et à la demande d'aide juridictionnelle. Il peut faire appel et formuler une demande d'actes. Il a accès au dossier judiciaire.
- Mission d'accompagnement : Dès sa désignation l'administrateur *ad hoc* s'efforce à nouer une relation de confiance avec l'enfant. Le mineur doit pouvoir joindre ou rencontrer l'administrateur *ad hoc* aussi souvent qu'il le souhaite selon son âge. L'aspect humain de cette fonction apparaît primordial car l'administrateur *ad hoc* doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits.

Les missions d'administrateur *ad hoc* s'appuient sur des compétences spécifiques, à la fois éducatives, sociales, psychologiques, juridiques et judiciaires...

1.2 Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire

Le mineur n'a pas capacité à agir seul en justice. C'est donc à ses représentants légaux, ses parents ou à défaut une personne mandatée comme un administrateur *ad hoc* de le faire en son nom. Toutefois, la désignation de l'administrateur *ad hoc* n'intervient qu'en cas de carence des représentants légaux du mineur, en cas d'opposition d'intérêts ou lorsque ses intérêts ne sont pas totalement assurés voire en l'absence de représentant légal.

L'administrateur *ad hoc* peut être désigné dans les procédures pénales, civiles et administratives :

- En matière pénale : l'administrateur *ad hoc* intervient essentiellement pour le mineur victime afin de le représenter et de l'accompagner pour des faits de maltraitements physiques, sexuelles et/ou psychologiques). Il se constitue partie civile afin que le mineur soit reconnu dans son statut de victime et obtienne réparation du préjudice subi ;
- En matière civile : en Assistance Educative, en filiations et pour les voies d'exécution. (NB : Le service gère encore quelques procédures en liquidation partage relatives à des successions conflictuelles, afin de préserver les intérêts financiers du mineur) ;
- En matière administrative : l'administrateur *ad hoc* intervient auprès de mineurs non accompagnés sur le territoire français afin de les représenter dans le cadre de leur demande

de droit d'asile. Le service assure également leur accompagnement devant les collectivités territoriales dans le cadre d'indemnisation.

L'Administrateur Ad Hoc met en œuvre tous les moyens pour :

- Recevoir et informer le mineur et / ou sa famille sauf intérêts contraires ainsi que les différents partenaires sur la mission de l'administrateur *ad hoc* et de son déroulement ;
- Mandater un avocat spécialisé pour se constituer partie civile au Pénal aux intérêts de l'enfant victime es qualité d'administrateur *ad hoc* à l'audience ainsi que dans tout acte judiciaire sollicité par le magistrat mandant ;
- Comprendre l'environnement familial de l'enfant par des entretiens mais aussi en participant à des points techniques et des synthèses organisés par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Faire une analyse systémique afin de mieux appréhender la place de l'enfant au sein de sa famille,
- Confronter différents points de vue pour appréhender au mieux la situation du mineur,
- Recueillir la parole du mineur et la soutenir ;
- Travailler la mémoire traumatique de l'enfant et l'accompagner pour trouver la meilleure pris en charge la plus adaptée à ses besoins ;
- Préparer le mineur aux diverses étapes de la procédure : audiences, expertises, auditions ;
- Rédiger avec les mineurs non accompagnés leur récit de vie dans le cadre de leur demande de droit d'Asile pour l'OFPRA¹ et la CNDA², les préparer aux entretiens et de les informer de leurs droits.
- Déposer des requêtes auprès des magistrats, et des demandes d'expertises ou tout acte utile dans l'intérêt de l'enfant ;
- Recouvrir les dommages et intérêts alloués au mineur en réparation du préjudice subi et d'en assurer le suivi financier jusqu'à sa majorité ;
- Ouvrir et Gérer les comptes bancaires des mineurs et placer les fonds reçus sur des placements bloqués et rémunérés sous le contrôle du Juge des Tutelles Mineurs
- Rendre comptes des missions accomplies dans l'intérêt des mineurs en fin de procédure ou à la majorité de ces derniers avec le Rapport de Fin de Mission adressés aux Magistrats Mandants,
- Ouvrir et Gérer les comptes bancaires des mineurs et placer les fonds reçus sur des placements bloqués et rémunérés sous le contrôle du Juge des Tutelles Mineurs

¹ **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

² **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

- Et saisir les mémoires de frais.

Les archives sont conservées 10 ans après la majorité des victimes pour leur permettre de venir consulter leur dossier le plus souvent dans le cadre d'un suivi psychologique ou thérapeutique.

1-3 L'organisation du service ACTES Pélican

Dénomination	ACTES Pélican Service d'Administrateurs <i>ad hoc</i> et d'accompagnement des mineurs victimes
Coordonnées	2 rue colonel Gassin 06000 NICE Téléphone : 04 92 04 12 07 Fax : 04 93 89 21 26 Email : pelican@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Coordinatrice juriste à 80% et 20% sur le SAP• 4 Administrateurs <i>ad hoc</i>• 1 Secrétaire à 50%• 2 Elève stagiaire (période de 6 mois)
Date de création	01-10-2003
Convention collective	CCN du 15 mars 1966
Représentation – Accompagnement	Financement annuel pour 300 dossiers par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre du CPOM 2018-2022
Usagers	Mineurs non représentés dans une procédure judiciaire de 0 à 18 ans
Fonctionnement	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au jeudi)• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (le vendredi)
Agrément	Procureur de la République sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Modalités de prise en charge	Missions sur mandat judiciaire
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Représenter le mineur dans une instance judiciaire et défendre ses intérêts conformément au cadre fixé par la désignation du magistrat mandant, aussi bien dans le champ pénal, civil qu'administratif ;• Accompagner le mineur tout au long de la procédure.

2. L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

L'évolution de l'activité du Service ACTES Pélican s'est intensifiée avec la crise sanitaire et les conséquences du confinement.

2-1 Les Désignation reçues en 2020

Tout au long de l'année 2020, le service a reçu 153 désignations pour 157 mineurs pour 192 missions.

La désignation est l'ordonnance, le jugement ou les réquisitions rendus par un magistrat qui donne pouvoir ou mandate l'administrateur ad hoc pour accomplir une ou des mission(s)

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de désignations depuis 5 ans



2.1.1 Répartition par tribunaux

En 2020, les 157 mineurs représentés et accompagnés dépendent pour :

- **63 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nice,**
- **94 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Grasse,**

L'année 2020 confirme l'augmentation des désignations par les magistrats du Tribunal Judiciaire de Grasse avec une diminution significative pour le Tribunal des Enfants de Nice dont la Vice-Présidente des Juges des enfants refuse de travailler avec les Administrateurs Ad Hoc.

2.1.2 Répartition par domaine d'intervention

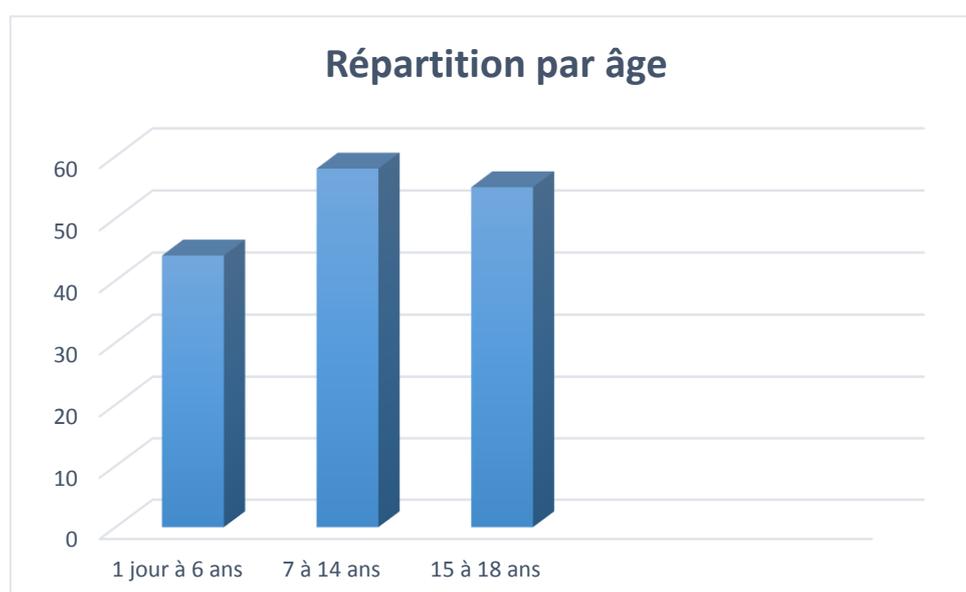
Les 157 mineurs pris en charge durant l'exercice 2020 se répartissent différemment selon les procédures :



- 25 procédures civiles en Assistance Educative et 12 en Filiation
- 10 procédures administratives de Droit d'Asile
- 27 recouvrements et gestions (CIVI, SARVI, huissiers...) avec de nouveaux et des mineurs déjà suivis sur d'autres procédures
- 94 procédures pénales en correctionnelles et criminelles

2.1.3 Répartition par sexe et par tranche d'âge

En 2020, le service Actes Pélican a représenté et accompagné (NB : Une désignation peut concerner un ou plusieurs mineurs) 74 filles et 83 garçons repartis de la façon suivante :



Comme l'année 2019, 2020 se caractérise par une augmentation des procédures sur les garçons. Les agressions sexuelles, et les viols touchent les deux sexes et des enfants de plus en plus jeunes avec une augmentations des syndromes des bébés secoués.

2-2 L'activité globale : les missions exercées en 2020

Au 1er janvier 2020, le service démarre son activité avec 433 mineurs et 514 missions toujours en cours.

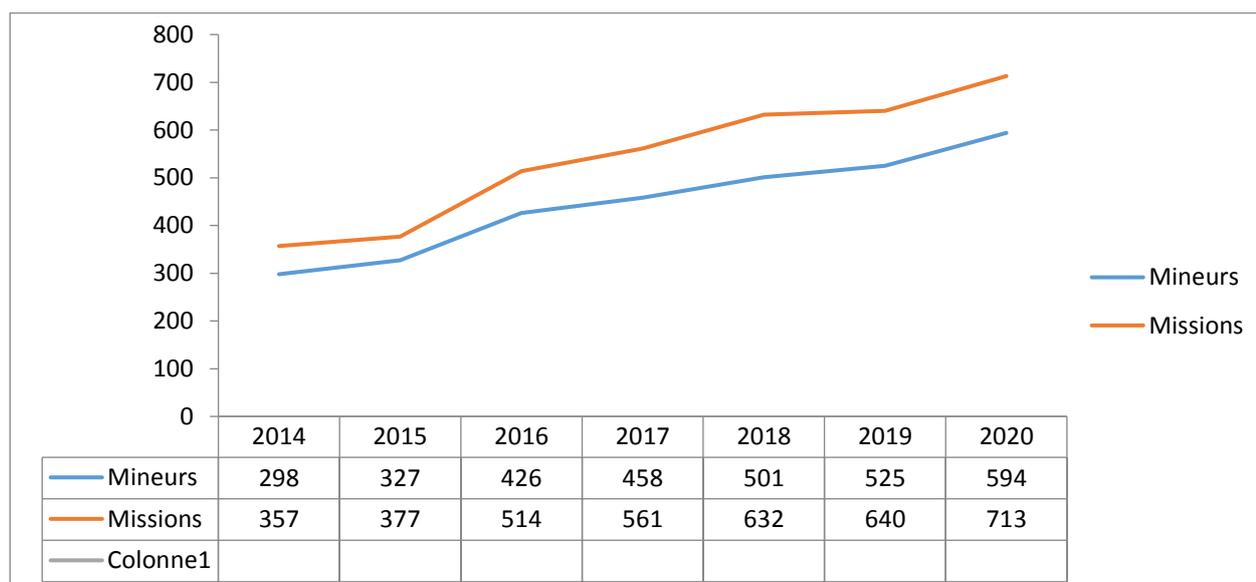
Nb : l'activité 2020 tient compte des chiffres au 1er janvier 2020 auxquels s'ajoutent les désignations reçues toute au long de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le service a suivi 594 mineurs pour 713 missions.

90 mineurs sont sortis du dispositif du fait de leur majorité ou parce que la procédure s'est terminée.

Au 31 décembre 2020, il clôture son exercice (solde des entrées et des sorties) avec 504 mineurs et 615 missions, soit une augmentation de presque 14 % par rapport à 2019

Le schéma ci-dessous expose une croissance régulière de l'activité globale et constante depuis 2014 avec des procédures de plus en plus longues.

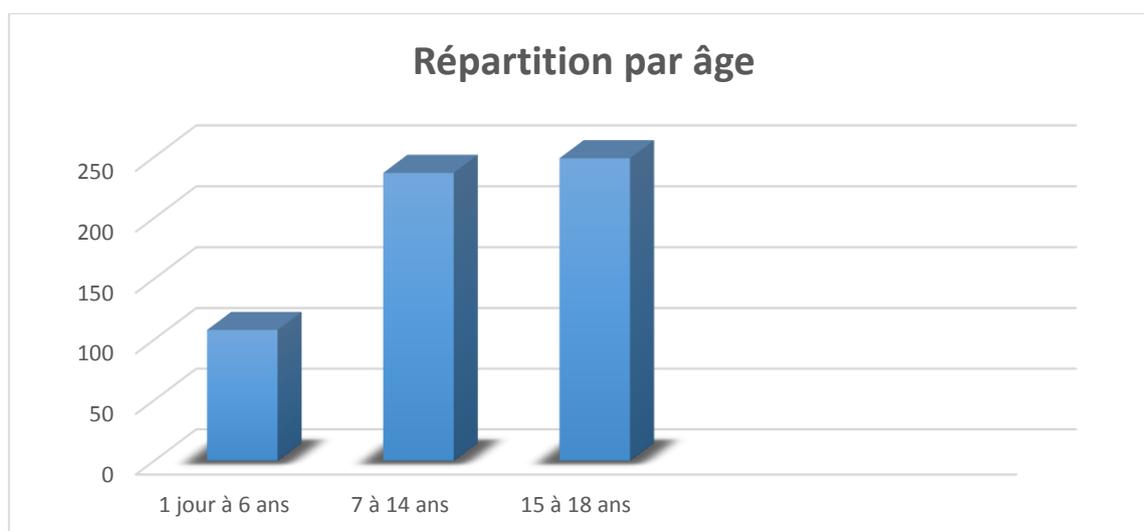


NB : une désignation peut donner mandat à représenter plusieurs mineurs (fratrie ou mineurs ayant subi les mêmes faits ou divers mineurs victimes du même agresseur...).

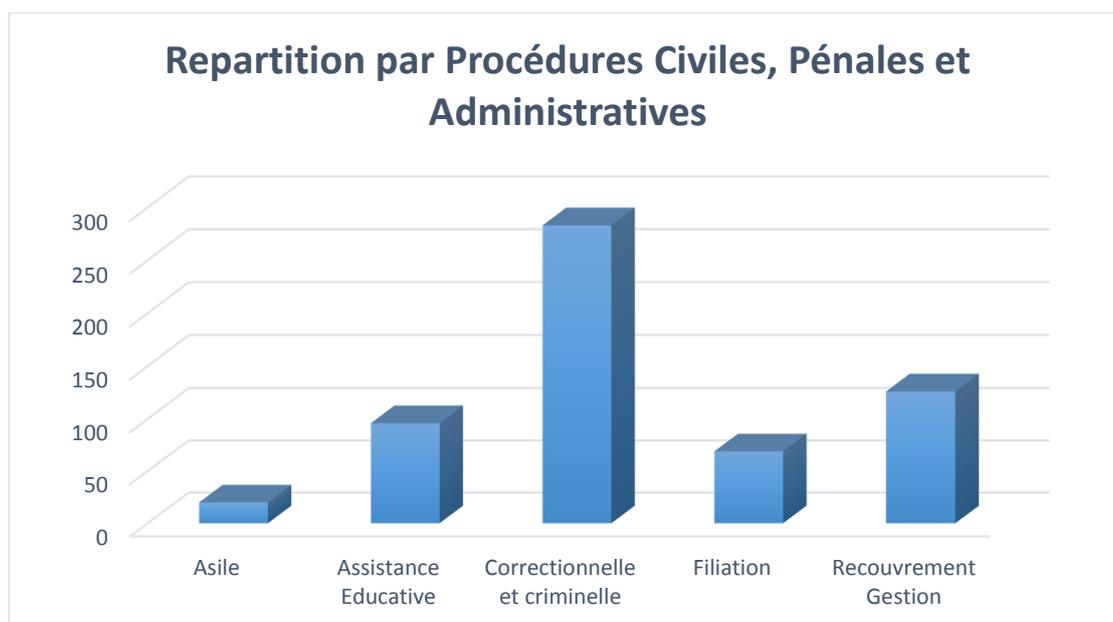
De la même manière, le service peut être désigné dans diverses missions pour un même mineur (exemple : désignation dans la procédure pénale, dans une procédure d'assistance éducative, et dans le cadre de la succession).

Tous au long de l'année, le service a représenté et accompagné 594 mineurs dont 289 filles et 305 garçons pour 713 missions.

2.2.1 Répartition par tranche d'âge



2.2.2 Répartition par procédures



Les procédures en Assistance Educatives sont souvent liées à des procédures pénales. Le Tribunal pour Enfants de Grasse désigne régulièrement les Administrateurs ad hoc quand l'enfant victime est prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance à la différence du Tribunal pour Enfants de Nice qui ne désigne pas de représentant judiciaire pour l'enfant victime même si les deux parents sont mis en cause.

Le nombre de procédures judiciaires a augmenté en 2020. Cette évolution peut s'expliquer par l'augmentations des violences conjugales durant le confinement mais également avec la fermeture des écoles qui n'a pas permis de mieux protéger les enfants déjà en grande difficultés dans leur famille.

2-3 Les missions clôturées

En 2020, 98 missions se sont terminées avec 90 mineurs sortis du dispositif.

Ce chiffre est en baisse par rapport à 2019 pour plusieurs raisons :

- Avec le confinement, de nombreuses audiences ont été reportées et ont entraîné un retard dans les décisions judiciaires,
- Les procédures en instruction ou celles en matière de filiation sont particulièrement longues (en moyenne 3 ans) et liées aux auditions et confrontations mais également aux réalisations d'expertises biologiques, psychiatriques....
- Les mineurs victimes d'infractions pénales sont plus nombreux et plus jeunes ce qui augmente le nombre de missions de recouvrement mais aussi allonge la durée de la gestion jusqu'à majorité.

Le Service gère les indemnisations des mineurs victimes jusqu'à leur majorité. Ces derniers étant plus nombreux et plus jeunes à entrer sur le dispositif, la gestion de leurs fonds s'en trouve donc allongée.

3. LA REPRÉSENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

3-1 La représentation judiciaire et administrative

Sur l'exercice 2020, l'équipe a représenté et accompagné 446 mineurs pour 189 audiences. Avec le 1^{er} confinement, de nombreuses audiences ont été reportées, ce qui explique une baisse par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre de mesures sanitaires strictes exigées par le Ministère de la Justice afin de limiter le nombre de personnes présentes lors des procès, très peu d'enfants ont été admis aux Palais de Justice de Nice et Grasse durant les 2 premiers confinements. La place de l'Administrateur ad hoc a donc été indispensable pour porter leur parole.

Les 189 audiences se répartissent comme suit :

- 103 audiences en matière pénale dont 4 Cours d'Appel et 12 Cours d'Assises
- 86 audiences en matière civile.

L'équipe a également accompagné ces mineurs dans d'autres actes de procédures :

- 26 dans le cadre de représentations judiciaires : auditions, confrontations, expertises diverses.
- 231 dans le cadre de représentations administratives lors des synthèses et points techniques avec l'ASE, la PJJ, les Hôpitaux, les pouponnières, Préfecture même au plus fort des deux confinements.
-

En 2020, le service a effectué un total de 257 représentations tant en audiences qu'en assistance et soutien.

3-2 L'accompagnement des mineurs et de leur famille

Suivant le guide méthodologique des administrateurs *ad hoc* du Ministère de la Justice réactualisé en 2014 « *l'aspect humain de la mission d'accompagnement apparaît primordial puisque l'administrateur ad hoc doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits* ».

C'est pourquoi, les administrateurs *ad hoc*, la juriste s'attachent à nouer une relation de confiance avec le mineur dès la désignation du service par le magistrat.

Sur l'année 2020, l'équipe pluridisciplinaire a mené 231 entretiens :

- 199 par les administrateurs *ad hoc* et la juriste
- 32 par les administrateurs ad hoc et les avocats

Soit en présentiels soit par téléphones, soit en visio-conférence.

En 2020, les membres de l'équipe (administrateurs ad hoc, et coordinatrice) ont participé à 47 synthèses et points techniques au sein des MSD en présence des Responsables Territoriales de la

Protection de l'Enfance et des travailleurs sociaux permettant une meilleure compréhension de la situation et de l'environnement familial de l'enfant. La prise en charge du mineur est ainsi d'une plus grande efficacité.

3-3 Les différents intervenants autour d'une situation

3.3.1 Du milieu judiciaire et institutionnel :

Les Magistrats du Palais de Justice de Grasse et du Palais de Justice de Nice, la Cour d'Appel d'Aix en Provence et la Cour de Cassation, Greffiers, Bureau d'Aide Juridictionnelle : en lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Echanges avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et les magistrats, ainsi que les greffiers.

Les Bureau d'Aide aux victimes mineurs portée par le Procureur Général de Nice et l'Association MONTJOYE installé au sein même du Tribunal pour Enfants de Nice et l'Association HARPEJE pour le Tribunal judiciaire de Grasse.

Les Avocats : En lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Rencontre avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et le mineur afin de préparer l'audience – Point régulier sur la situation de l'enfant – Courriers d'information d'une situation de danger aux magistrats – Dossier CIVI....

Les Experts à la Cour d'Appel d'Aix en Provence : Accompagnements aux différentes expertises psychologiques ou psychiatriques voire médicales du mineur,

La Brigade des Mineurs, Commissariats, Gendarmeries, BPDJ³ : enquête préliminaire ou en Instruction – Accompagnements des enfants victimes aux auditions –dépôt de plainte,

Les Assistantes Sociales des différents Commissariats de Police : Echanges sur certaines situations notamment dans les dossiers de violences conjugales et/ou maltraitance de l'enfant,

Les Interprètes : en cours d'Audience ou dans les dossiers de mineurs non accompagnés demandeurs de Droit d'Asile,

OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), **CNDA** (Cour Nationale du Droit d'Asile) : en lien du début à la fin de la procédure administrative sur la demande de Droit d'Asile ou la protection subsidiaire afin d'obtenir le statut de réfugié au mineur,

Les Préfectures, Mairies : Pour l'obtention de récépissé de circulation, le dossier de dépôt pour l'OFPRA et les actes de naissances ou décès,

Le fond de garantie (SARVI - CIVI) : Pour l'obtention des dommages et intérêts

³ **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle de Nice ou de Grasse : Pour obtenir l'accord de l'aide juridictionnelle qui permet au Service Actes Pélican de bénéficier d'un Avocat rémunéré par l'Etat et d'un Huissier,

Les Huissiers : Ils sont nommés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle

Le SPIP⁴ et CPIP Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : En cas de non-respect du contrôle judiciaire – D'indemnisation du condamné à la victime

3.3.2 Du milieu social, associatif et scolaire :

Les Responsables Territoriaux, Maisons des Solidarités Départementales (Responsables MSD⁵ – Educateurs - Assistantes Sociales – Psychologues - Puéricultrices de PMI⁶...): Echanges d'information sur la situation de l'enfant – Evolution – Changement de situation de la famille – Point Technique – Synthèse – Rencontre enfants mineurs – Travail avec les Familles d'Accueil – Orientation Scolaire...

Les Pouponnières (Responsables – Psychologues – Puéricultrices - Auxiliaires de puéricultrices...)
Evolution de l'enfant – Projet de l'Enfant – Perspective d'orientation – Soins – Suivi Médical

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Urgence, SIPAD⁷ : Evolution de l'enfant au sein du Foyer – Projet Individuel de l'enfant

Les Centres Maternels : Pour la mère mineure avec enfant

La Fondation de Nice – Patronage Saint Pierre ACTES (AED⁸ – SAP⁹ - Service migrant CADA¹⁰ - MNA - MET¹¹ et foyers.....) Travail en transversalité sur des situations communes

Toutes les Associations Montjoye, ALC¹² Collaboration avec ces différentes associations afin de pouvoir orienter les familles qui ont besoin de soutien dans leurs démarches

Les Associations tutélaires : APOGE, UDAF : Pour les mineurs qui seront placés à leur majorité sous tutelle ou curatelle

⁴ **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

⁵ **MSD** : Maisons des Solidarités Départementales

⁶ **PMI** : Protection Maternelle Infantile

⁷ **SIPAD** : Structure Intersectorielle Pour Adolescents Difficiles

⁸ **AED** : Aide Educative à Domicile

⁹ **SAP** : Service d'Accompagnement à la Parentalité

¹⁰ **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

¹¹ **MET** : Maison de l'Enfance de la Trinité

¹² **Association ALC** : Accompagnement-Lieux d'Accueil-Carrefour éducatif et social

Les Ecoles Primaires, Collèges, Lycées (Directeur – CPE¹³ – Psychologue - Infirmier) : Evolution Scolaire – Orientation – Echanges sur la situation du jeune mineur tout au long de la procédure

3.3.3 Du milieu médical :

Les Médecins ou psychologues privés et en Hôpitaux, PMI : Accompagnement aux expertises médicales – Suivi médical ou psychologique de l'enfant

Les Laboratoires d'expertises génétiques : Accompagnement aux expertises génétiques

Les Psychologues des Centres Médico Psychologique de Secteur : Suivi psychologique de l'enfant

3.3.4. Du milieu financier et bancaire :

Les Banques : Service des professions judiciaires et des mineurs sous-représentation judiciaire : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, CIC

Les Assurances : Toutes les compagnies et leurs experts dès lors que les préjudices physiques sont importants

Les Notaires : Nommés par le Tribunal de Grande Instance en procédure de Liquidation Partage

Les régies d'avances de recettes des tribunaux et les Greffiers en chef : Pour les règlements des mémoires et pour le contrôle des gestions des comptes bancaires des mineurs.

3-4 La gestion des fonds et les procédures de recouvrements des Dommages et Intérêts

Les procédures de recouvrement et la gestion financière sont confiées à la coordinatrice du service.

Au 31 décembre 2020, le volume financier du service représente 854 722 € placés sur 336 comptes bancaires pour 150 mineurs.

Dès le début de l'année, un compte rendu de gestion annuelle par mineur arrêté au 31 décembre de l'année précédente doit être adressé au Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance mandant.

Pour la gestion de l'exercice 2020, **162 comptes rendus de gestion** ont été envoyés en 2020.

Chaque relevé de comptes reçu doit être vérifié. En cas de débit, il doit être expressément justifié. En effet, les seules opérations débitrices autorisées sur ces comptes sont en conformité avec les ordonnances rendues par le Juge des Tutelles ou imposées par le Trésor Public.

¹³ **CPE** : Conseiller Principal d'Education

En 2020, le service a recouvert pour le compte des mineurs 132 486 € du fait d'un retard de plus de 6 mois dans le traitement des dossiers par le Fonds de Garantie par la saisine de la CIVI¹⁴ ou du SARVI¹⁵, des compagnies d'assurance, des condamnés débiteurs et le cas échéant par exécutions forcées par voie d'huissiers, retard essentiellement dû à la crise sanitaire et économique.

Le plus souvent, les fonds recouverts correspondent aux dommages et intérêts versés en réparation des préjudices subis par ces mineurs. Le service peut aussi gérer les successions et rentes éducatives dans les cas d'homicide.

Ils sont placés sur des comptes bancaires ouverts au nom des mineurs, sous-représentation judiciaire du Service ACTES Pélican, rémunérés et bloqués jusqu'à leur majorité sous contrôle du Juge des Tutelles des mineurs.

En fonction des sommes perçues et de l'âge des mineurs, la coordinatrice opte pour différents produits financiers. En effet, selon les magistrats, les placements se doivent d'être diversifiés mais aussi réévalués périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant afin d'optimiser leur rentabilité ou suivant leurs projets.

Tout au long de l'année, la coordinatrice a procédé à l'ouverture de 37 comptes bancaires.

Les placements ont généré un total de 25 641 € d'intérêts.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le service a ainsi géré un patrimoine financier de :

- **889 569€ placés sur 317 comptes bancaires pour 161 mineurs.**

Le service a procédé à la remise de 76 882 € aux mineurs devenus majeurs ou aux représentants légaux voire à l'Aide Sociale à l'Enfance suivant décision du Juge des tutelles.

A leur majorité, la coordinatrice reçoit en entretien ces jeunes adultes pour évoquer ensemble les placements réalisés, les conseiller, mais aussi connaître l'évolution de leur parcours, et dans certaines situations de revenir sur la raison qui a conduit à l'indemnisation.

La coordinatrice adresse ensuite au Juge des Tutelles un rapport de fin de mission et au Greffier en chef un rapport de gestion ainsi qu'un compte rendu de clôture de gestion.

¹⁴ **CIVI** : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions

¹⁵ **SARVI** : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions

4. GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

4.1 Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Ecart
31 508,33 €	22 350,00 €	27 723,97€	5373,97€

Cet écart de 5373, 93€ a diminué de moitié par rapport à 2019. Pour autant, malgré le confinement lié au Covid 19, et bien qu'il y ait eu une diminution des trajets en 2020, il faut noter 2 déplacements à l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides à Paris pour des Mineurs Non Accompagnés contre 6 prévus initialement. Malgré le confinement, il est à noter également des déplacements à la cour d'appel d'Aix et au tribunal de Grasse pour les audiences maintenues.

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Ecart
272 696,47 €	269 875, 00 €	259 238,86 €	-10 636,14 €

Cet écart s'explique par le non remplacement de la secrétaire à mi-temps durant 6 mois.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Ecart
30 734,76 €	34 605,00€	30 608,95 €	-3 996, 05 €

Cet excédent correspond au montant du crédit-bail qui était prévu en 2020 pour un véhicule qui a été réceptionné début 2021 et qui permettra de limiter les coûts des déplacements (cf. dépassement G 1

TOTAL GENERAL GROUPE I +GROUPE II +GROUPE III

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Budget réalisé 2020	Ecart
334 939,56 €	326 830,00 €	317 571,78 €	-9 258,22 €

4.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Ecart
0	0	0	0

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Ecart
330 044,74 €	326 830,00 €	324 279,34 €	2550,66 €

Dans le cadre de ses missions, le service Pélican est soumis aux obligations administratives fixées par les codes de procédures pénales, civiles et administratives mais aussi aux obligations comptables et financières. Le remboursement des mémoires de frais suivant le barème instauré par le décret du 10 juillet 2008 correspond à 16 470 € pour l'année 2020.

L'écart sur le groupe est négatif cette année et il correspond à des paiements non constatés des remboursements des mémoires de frais.

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

Pas de produits réalisés en 2020.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Ecart
330 044,74 €	326 830,00 €	324 279,34 €	- 2550,66 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent de 6707,56 €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de -1 604,00 €,

Le résultat à affecter est de 5103,56 €

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat dans le cadre de la consolidation des différents établissements et des services inclus dans le CPOM (cf note générale du secteur sur l'analyse des comptes administratifs).

5. CONCLUSION

5.1 Enjeux et perspectives

L'activité 2020 vient confirmer celle des années précédentes sur une évolution constante du nombre de situations d'enfants en dangers.

Les désignations des administrateurs ad hoc, en constante augmentation, témoignent de la volonté judiciaire de faire de l'Administrateur *ad hoc* un acteur essentiel dans la protection de l'enfance maltraitée avec une prise en compte plus grande de la mémoire traumatique et des préjudices psycho-traumatiques.

Au 31 décembre 2020, le Service ACTES Pélican clôture l'année 2020 avec 504 mineurs toujours suivis et 615 missions en cours.

5.2 Les faits notables de 2020

Pour 2020, le service a accueilli trois étudiantes stagiaires dont deux étudiantes en MASTER I et MASTER II pour un stage d'une durée de 6 mois de la Faculté de Droit de NICE et de Bayonne, ainsi qu'une élève Psychologue spécialisée dans la prise en charge du psycho-traumatisme pour 3 mois.

Chacune d'elles a pu mettre à profit son enseignement en partageant avec les membres de l'équipe ses connaissances et acquérir de l'expérience. (Voir le témoignage de l'une d'entre elles en annexe)

Avec la pandémie, l'équipe a retravaillé ses pratiques professionnelles et créé de nouveaux outils pour maintenir une qualité dans la prise en charge des mineurs victimes.

Ainsi les salariés ont été équipés d'ordinateurs portables avec VPN et de nombreuses procédures ont été réécrites pour se conformer aux exigences sanitaires et médicales.

La coordinatrice a également assurée l'encadrement du SAP soutien et accompagnement à la parentalité en milieu carcéral à hauteur de 20% de son temps de travail.

5.3 Les perspectives 2021

- Poursuivre l'approfondissement de notre expertise sur :
 - La mémoire traumatique des enfants victimes ou témoins de violences conjugales
 - La prise en charge d'adolescents victimes d'agressions sexuelles et proxénétisme
 - Les troubles du comportement des mineurs liés aux traumatismes vécu en cas d'homicides et d'infanticide,

- Confirmer notre coopération avec les Bureaux d'Aide aux Victimes mineurs de l'association Montjoye sur le ressort du Tribunal Judiciaire de NICE et l'association HARPEJE sur celui de GRASSE, ainsi qu'auprès de tous nos partenaires institutionnels,
- Développer notre participation et partenariat pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Confirmer notre statut de centre de ressources pour les étudiants juristes, avocats, psychologues....
- Poursuivre le travail de transversalité avec tous les autres services de la Fondation,
- Conforter les orientations stratégiques de la Fondation de Nice PSP ACTES,
- Renforcer l'équipe de Pélican avec l'arrivée d'une Apprentie en BTS Assistante de Gestion pour aider la Coordinatrice dans la saisie des informations bancaires et des mémoires de frais.

6. ANNEXES

Annexe n°1 : Récapitulatif chiffré de l'activité 2020

Annex n°2 : Témoignage d'une stagiaire

Annexe n°1 : Récapitulatif chiffré de l'activité 2020

Nouvelles désignations pour 2020

- 153 désignations reçues
- 157 nouveaux mineurs
- 192 missions :
63 mandats du TGI de Nice
94 mandats du TGI de Grasse

Activité globale pour 2020

- File active au 31/12/19 :
 - 433 mineurs
 - 514 missions
- Totalité de l'activité : 594 mineurs / 713 missions
- 90 mineurs sortis du dispositif
- File active au 31/12/2020 :
 - 504 mineurs
 - 615 missions

Représentation et accompagnement des mineurs

- 257 représentations judiciaires :
 - 189 audiences (103 audiences pénales, 86 audiences civiles)
- 231 interventions des Administrateurs ad hoc et Juriste
- 47 synthèses avec les RTPE et points techniques MSD

Recouvrement et Gestion financière

- Gestion au 31/12/2020 : 854 722€ placés sur 336 comptes pour 150 mineurs
 - 132 486 € de fonds recouverts
 - 37 nouveaux comptes bancaires ouverts
 - 76 882 € de fonds restitués
 - 162 comptes rendu de gestion sur l'exercice
-

Annexe n° 2 : Témoignage d'une stagiaire

Être Stagiaire à la Fondation de Nice au ACTES Pélican, c'est comment ?

Par Louise REYNES - Master II Faculté de Droit

« Le Pélican, réputé capable de nourrir ses jeunes de son propre sang est un symbole de charité, de sacrifice, d'abnégation. » Il était, après réflexion, tout à fait logique que ce service porte ce nom. Les administrateurs ad hoc, se substituant aux parents afin d'assurer la protection des intérêts et d'exercer les droits de mineurs victimes, méritent amplement ces qualificatifs et tant d'autres.

Si le rôle des administrateurs ad hoc n'est encore que trop peu connu des étudiants en droit, il est aujourd'hui l'un des plus importants à mes yeux. J'ai, en effet, eu la chance d'être rapidement intégrée à l'équipe d'ACTES Pélican, et d'y apprendre si ce n'est plus, autant que durant mes années d'études théoriques.

Être stagiaire chez ACTES Pélican, c'est apprendre plusieurs métiers en un seul.

Si Brigitte, Isabelle, Kathy, Soraya et Nadine ne sont ni avocats, ni magistrats, ni professionnels de santé de formation, ni psychologues ; ne sont pas ou plus éducatrices, et sont toutes mères, elles sont un peu de tout cela à la fois.

En effet, le métier d'administrateur ad hoc nécessite un équilibre permanent entre les compétences indispensables à ces différentes professions.

Ainsi, j'ai pu les accompagner en audiences, où leur prise de parole est régulière, et nécessite une connaissance approfondie de chaque dossier afin de pouvoir parfaitement rendre compte de la situation du mineur au magistrat.

J'ai également assisté à de nombreux rendez-vous au sein du service avec les mineurs victimes, parfois accompagnés de leurs proches. Ces rendez-vous requièrent une grande pédagogie, et un sens aigu de l'observation. En effet, il est important de prendre en considération le rythme nécessaire à chaque enfant pour s'exprimer sur les faits ou ses ressentis. Ainsi, chaque administrateur ad hoc a ses méthodes, mais toutes sont attentives de la même façon au langage corporel, aux attitudes diverses des enfants, qui sont souvent des indices fondamentaux.

L'investissement est le mot d'ordre chez ACTES Pélican. Aucun dossier n'est laissé de côté, et chaque membre de l'équipe connaît chaque situation. Si cette organisation est possible, c'est parce que le travail se fait à plusieurs, et aucune décision n'est généralement prise sans consultation de l'ensemble de l'équipe.

J'ai donc moi-même eu l'occasion de participer aux réunions d'équipe et ait été rapidement invitée à donner mon avis, mon impression sur les situations. Ainsi, elles se sont appliquées à ce que je me sente investie et intéressée, tout en veillant à ce que ma présence ne perturbe jamais le bon déroulement de procédures parfois sensibles.

Au-delà donc de la simple observation, j'ai pu développer ma capacité d'analyse, ma rédaction et mon esprit de synthèse grâce à l'écriture de nombreux courriers, requêtes aux magistrats, rapports de fin missions et autres documents essentiels à leur activité.

Ma tutrice, Nadine Cormorant, coordinatrice du service, s'est assurée chaque jour du bon déroulé de ce stage, tenant à m'informer régulièrement des progrès accomplis ou des points à améliorer.

Au sein de la Fondation, l'accueil est chaleureux, je ne me suis jamais sentie délaissée, et ce malgré la quantité de travail de chacune.

N'ayant pas encore réellement intégré de milieux professionnels, et craignant de n'être pas à la hauteur, je me suis sentie aidée, écoutée et encouragée dès mon arrivée.

Je me sens aujourd'hui, grâce à ce stage et grâce à elles, un peu plus sereine et confiante dans mon avenir professionnel.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENCE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

